N°140 du mardi 31 août 2021 - lagazette-sqy.fr
Hebdomadaire gratuit d'informations locales

La Gazette
Saint-Quentin-en-Yvelines

TRAPPES

DE NOUVELLES ÉLECTIONS MUNICIPALES LES 10 ET 17 OCTOBRE

Actu page 4

Coup d'envoi des travaux de la RN10 : le pont Marcel Cachin a été démoli

Dossier page 2

La démolition du pont Marcel Cachin, devant la mairie de Trappes, a sonné concrètement le début du long projet d'enfouissement de la nationale 10, jusque-là qualifié par certains de « *légende urbaine* ».

Actu page 6

MAUREPAS

Le projet de cinéma est abandonné

LES CLAYES-SOUS-BOIS
Des moustiques tigres repérés au parc de Diane — Page 4

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
Dans certaines gares, valider son titre aide des animaux abandonnés — Page 4

GUYANCOURT
Guyancourt, sixième ville la plus chère pour les étudiants — Page 6

YVELINES
Des élus se mobilisent pour les ressortissants afghans — Page 8

FAITS DIVERS
Plaisir : Prison ferme pour un multiréci-diviste aux infractions routières — Page 10

JEUX OLYMPIQUES
Cyclisme sur piste : Florian Grengbo médaillé de bronze à Tokyo — Page 12

CULTURE
Magny : Deux concerts classiques à Port-Royal des Champs — Page 14

PLAISIR

LE THÉÂTRE COLUCHE PRÉSENTE SA SAISON

Culture page 14

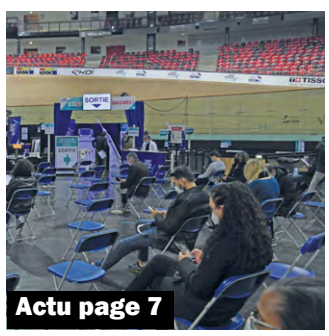

Actu page 7

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Vers une ouverture du vaccinodrome jusqu'au 31 décembre ?

Actu page 8

YVELINES

Centres commerciaux : le passe sanitaire aura duré deux jours

En 2021, profitez d'une

visibilité optimale

auprès d'un large lectorat hebdomadaire.

Contact : pub@lagazette-sqy.fr

La Gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines
12, avenue des Prés - 78180 Montigny-le-Bretonneux

TRAPPES

Coup d'envoi des travaux de la RN10 : le pont Marcel Cachin a été démoli

Du 17 au 18 août, l'historique pont Marcel Cachin a été démoli. Une étape qui sonne de manière concrète et visible le début du long projet d'enfouissement de la nationale 10. De « *légende urbaine* », elle devient réalité.

▶ FARAH SADALLAH

« *Ça m'a mis les frissons. C'était impressionnant* », raconte Anissa, habitante de Trappes depuis plus de 40 ans. Cette Trappiste, très attachée au patrimoine de sa commune, a veillé au chevet du pont Marcel Cachin durant sa démolition, dans la nuit du 17 au 18 août. « *Je ne voulais pas louper le premier clignotant. Je ne suis pas sûre que tout le monde puisse vivre un instant pareil.* »

LA GAZETTE DE SQY

L'enfouissement de la RN10, avec la création de trois plateaux, devrait poursuivre le même objectif : réunir définitivement l'ensemble des quartiers de Trappes, encore séparés par la nationale.

Ce pont emblématique a en effet marqué la ville pour avoir réuni l'ancien et le nouveau Trappes après sa construction en 1970. « *Ça a été une délivrance* », témoigne Anissa. Et l'enfouissement de la RN10, avec la création des trois plateaux, devrait remplir le même objectif : réunir définitivement l'ensemble des quartiers et le centre-ville de Trappes, encore séparés par la nationale.

C'est pourquoi, à 2 h du matin, cinq engins armés de pinces broyeuses ont attaqué la partie horizontale du pont, obligeant une fermeture complète de la circulation, dans les deux sens, et ce, jusqu'au soir du 18 août. Ainsi, une quarantaine de professionnels ont été mobilisés pour assurer le bon déroulement de l'impressionnant chantier, explique Michel Perrel, chef du Département de modernisation du réseau Sud-Ouest (DMRSO) à la Direction des routes d'Île-de-France (Dirif).

Cette démolition marque donc le début du chantier tant attendu par les habitants, à tel point qu'ils n'y croyaient plus. « *C'est la fin d'une légende urbaine. Ça se concrétise enfin* », se satisfait la Trappiste. Ce coup d'envoi annonce également les sept ans de travaux que vont vivre les riverains, selon les informations de la mairie de Trappes et de la Dirif. « *Ça sera surprenant* », est convaincue Anissa, qui projette plutôt une décennie de travaux.

Ces derniers avaient même déjà commencé un peu avant cette démolition, avec notamment de nombreux enfouissements de réseaux, la construction d'un mur de protection… Et, le 13 juillet 2021, a été posé un pont temporaire, à 10 mètres de celui démoli, afin de remplacer ce dernier pendant les travaux d'enfouissement de la RN10. « *Ce pont est provisoire. Il a des appuis qui sont disposés de part et d'autre de la tranchée pour enfouir la nationale 10. On va donc pouvoir creuser* », détaille Michel Perrel.

Cette passerelle métallique est d'ailleurs la propriété du Centre national des ponts de secours (CNPS), qui la loue à la Dirif. Elle devrait être retirée d'ici quatre ou cinq ans, selon le chef du département.

Mais, avant cela, d'autres étapes du chantier sont prévues. Par exemple, la destruction du pont Marcel Cachin n'est pas totalement finie, malgré la reprise de la circulation. « *Il y a encore quelques démolitions à faire, encore pendant un mois et demi. Je parle des extrémités du pont notamment* », informe-t-il. À la fin de ces travaux, des aménagements auront lieu autour de la mairie, explique le magazine de la municipalité de cet été : « *Cela inclut le carrefour de la rue Jean Jaurès et de la RD36, aujourd'hui peu pratique et qui oblige à faire des détours.* »

Dans la foulée, le carrefour au niveau du Pavillon bleu sera transformé en giratoire à feux. En plus, deux aménagements auront lieu pour fluidifier le trafic, et permettre aux voitures d'éviter le carrefour, si besoin. Ainsi, pour les voitures en provenance de Paris et allant en direction d'Élancourt, il y aura une bretelle pour contourner le giratoire. « *On passe à côté et on évite le conflit entre les automobilistes* », simplifie Michel Perrel. Et pour celles en provenance d'Élancourt et en direction de Paris, un souterrain sera construit en dessous du futur rond-point.

Mais cet aménagement inquiète certains habitants de Trappes, qui craignent à l'inverse des problèmes de circulation. C'est le cas d'André, 73 ans. Il assiste à la démolition du pont depuis 8 heures du matin. « *Il y a déjà beaucoup de voitures, comment ça va circuler ? Cette quantité ne passera pas avec un rond-point* », estime-t-il. D'où les deux projets de contournement, qui devraient remplir cette fonction de régulation.

Ce futur giratoire est également une manière de moderniser la ville et de la rendre plus esthétique, ajoute le chef du département. Une végétalisation des nouveaux lieux est ainsi prévue. Cette étape devrait durer un an et demi, selon le magazine de la Ville, soit jusqu'en février 2023.

Ensuite, le chantier s'attaquera à l'enfouissement concret de la nationale 10. « *Sur près de 800 mètres, la RN10 va être aménagée en pente* », toujours selon le journal municipal, qui estime que ces travaux devraient se dérouler de mars 2023 à septembre 2025. Viendra ensuite l'installation des trois plateaux, qui vont recouvrir partiellement la RN10 et qui contribueront « *à recoudre la ville et à faciliter les traversées* ».

Ainsi, le plus grand plateau sera installé face à l'hôtel de ville. Il fera 116 mètres de long et 25 mètres de large. Ce dernier fera d'ailleurs l'objet d'une concertation avec les habitants, précise le Mag de Trappes. Un deuxième de 28 mètres connectera l'avenue Carnot et la rue de Montfort. Et enfin, un troisième plateau de 51 mètres réunira la rue de l'Abreuvoir et le cours de la Corderie.

Ces trois constructions faciliteront les déplacements entre les deux parties de la ville, même si la RN10 ne sera pas entièrement enfouie. Cette information ne serait a priori pas connue de tous. « *On pensait que c'était un enfouissement total… Il y aura des surpris* », prévient Anissa. Cette construction de plateaux devrait durer d'octobre 2025 à mars 2028, selon le magazine municipal.

Enfin, lors de la dernière phase des travaux, un autre carrefour va être totalement modifié. Au niveau de la station BP va donc être créé un autre giratoire à feux tricolores, avec un passage souterrain pour les voitures venant de la RD23 et en direction de Paris, selon Michel Perrel. Cet aménagement devrait commencer en octobre 2025 et se terminer en avril 2027.

Au total, ce chantier va coûter 95 millions d'euros. Il est financé conjointement par le Département des Yvelines, à hauteur de 10 millions d'euros, par l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (13,5 millions), la Région Île-de-France (27,5 millions), la Ville de Trappes (2 millions) et par l'État, soit la plus importante participation avec 42 millions d'euros.

En attendant, les Trappistes vont devoir s'armer de patience avant de voir disparaître en partie la RN10. Mais certains semblent déjà prêts. « *Dans la mesure où on attend le projet depuis plus de 20 ans, on peut attendre encore un peu* », affirme une mère de famille avec son fils, devant l'effondrement du pont. ■

Comment éviter les nuisances du chantier de la RN10 ?

« *On espère que cela ne va pas faire trop de nuisances* », évoquait une passante trappiste au moment de la démolition du pont Marcel Cachin. Cette problématique semble avoir été prise en compte dans le déroulement des travaux. Par exemple, pour la démolition du pont, Michel Perrel révèle que le choix des 17 et 18 août était stratégique. « *C'est la semaine de l'année la moins chargée en termes de trafic* », justifie-t-il.

Les ouvriers ont également mis du sable sur la route pour la protéger et éviter ainsi des réparations, qui auraient allongé la fermeture de la circulation. Par conséquent, la RN10 a fermé le 17 août à 18 h et elle a rouvert le lendemain à la même heure, selon Michel Perrel. Pour la suite des travaux, le travail sur les nuisances « *va dépendre des matériaux utilisés par les entreprises* », poursuit le chef du Département de modernisation du réseau Sud-Ouest (DMRSO). Par exemple, pour les camions qui émettent un bruit au moment de reculer, ils utilisent un son moins violent lorsqu'ils sont en ville. On l'appelle « *le cri du lynx* ».

Mais, de manière générale, les Trappistes semblent être « *prêts à endurer les travaux,* rapporte Michel Perrel. *Car ils voient le bénéfice derrière. Ils auront moins de nuisances par la suite.* »

1.7 millions
de tonnes de déchets collectées en
2020 sur l'ensemble de nos
territoires
Sepur
Engagés pour l'avenir
de nos territoires

TRAPPES

De nouvelles élections municipales les 10 et 17 octobre

À la mi-août, le Conseil d'État a confirmé l'annulation de l'élection d'Ali Rabeh à la tête de Trappes. Un nouveau scrutin va donc être organisé. Une délégation spéciale gère la ville en attendant.

▶ DAMIEN GUIMIER

La décision était attendue, elle est désormais définitive : les Trappistes sont rappelés aux urnes. Le 18 août, le Conseil d'État a confirmé l'annulation de l'élection d'Ali Rabeh (Génération.s), lui reprochant un manquement aux règles du Code électoral. Ce dernier n'a cependant pas été déclaré inéligible et pourra donc être de nouveau candidat. Ses opposants se préparent également pour le scrutin prévu les 10 et 17 octobre.

Le Conseil d'État a donc mis un point final à de longs mois de processus judiciaire et administratif, qui avait commencé en décembre 2020 par l'invalidation des comptes de campagne d'Ali Rabeh par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP). En février, le tribunal administratif avait ensuite annulé les élections et déclaré Ali Rabeh inéligible pendant un an. Ce dernier avait fait appel et conservait donc son poste jusqu'à ce que le Conseil d'État tranche définitivement l'affaire.

Concrètement, le Conseil d'État a rendu deux décisions le 18 août. La première vient confirmer l'annulation des élections municipales de Trappes suite au recours d'Othman Nasrou (Libres), élu d'opposition arrivé deuxième au second tour l'an dernier. Il est reproché à Ali Rabeh d'avoir bénéficié de la distribution gratuite de masques, réalisée par son association Cœur de Trappes entre les deux tours.

La sincérité du scrutin a été « *altérée* »

15 000 masques réutilisables avaient été distribués par lots, dont 800 des 4 000 notices d'utilisation comportaient la photo d'Ali Rabeh, « *en sa qualité de président de l'association, identique à celle utilisée sur ses documents et affiches de propagande électorale* », note la décision du Conseil d'État, mentionnant aussi la distribution de kits pédagogiques. Des actions qui n'ont pas été intégrées dans son compte de campagne.

Le Conseil d'État a jugé que cette distribution « *associée au nom et à l'image de campagne du candidat* », et cela entre les deux tours alors que les masques manquaient partout, « *a permis d'assurer la promotion de la candidature de M. Rabeh* ». Et d'ajouter que, « *compte tenu de l'écart de 161 voix séparant les deux listes arrivées en tête du second tour* », cette « *irrégularité est de nature* » à « *avoir altéré la sincérité du scrutin* ».

L'inéligibilité d'un an pour Ali Rabeh, prononcée par le tribunal administratif en février suite à sa saisie par la CNCCFP, a par contre été annulée par le Conseil d'État. Ce dernier juge que le compte de campagne du candidat n'aurait pas dû être rejeté – au regard du faible montant qu'auraient pesé les distributions dans ses comptes de campagne – et décide que l'État remboursera bien ses dépenses électorales.

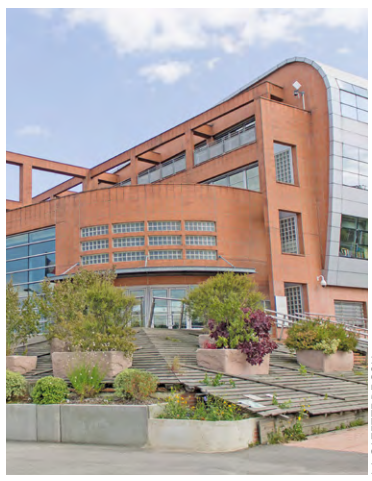

LA GAZETTE DE SQY

Les habitants de Trappes vont devoir de nouveau désigner leur maire, au cours d'un suffrage programmé pour les 10 et 17 octobre.

Ali Rabeh pourra donc se représenter et il a annoncé sa candidature dès le 18 août sur les réseaux sociaux, affichant la volonté de « *défendre le bilan de [son] équipe depuis un an, en pleine crise sanitaire, et continuer sur la même voie pour les cinq prochaines années* ».

Auprès de *78actu*, il s'est dit « *rassuré* » que le Conseil d'État « *désavoue la décision du tribunal administratif de Versailles* ». L'ex-maire a avancé qu'il « *n'y a pas de malhonnêteté* » de sa part et que ce sont des bénévoles qui ont confectionné les masques qu'il n'a « *pas fait payer […] aux contribuables* » : « *Le Conseil d'État reconnaît ma bonne foi, et valide mes comptes de campagne.* »

« *Les juges considèrent que c'est aux Trappistes de trancher en votant de nouveau et je m'en réjouis,* a également déclaré, à l'AFP, Ali Rabeh, conforté par les résultats des élections départementales qui l'avaient largement placé en tête à Trappes. *Cela va me donner l'opportunité de clarifier le jeu politique, alors que mes adversaires ont voulu encombrer les tribunaux avec des procédures judiciaires.* »

De leur côté, les chefs de file de l'opposition ont rapidement réagi à la décision rendue le 18 août. « *Le Conseil d'État a confirmé une chose : c'est qu'Ali Rabeh a triché, donc son élection a été annulée par la justice,* insiste Othman Nasrou, accusant son adversaire de « *clientélisme* ». *Ce jugement illustre une manière de faire de la politique et une manière de diriger une ville qui est préoccupante.* »

Othman Nasrou a d'ailleurs officiellement confirmé mercredi dernier qu'il serait bien candidat. « *J'ai attendu parce que je voulais être certain que j'étais en capacité de porter un rassemblement large comme en 2020* », explique-t-il, alors qu'il reformera son ticket avec Mustapha Larbaoui (SE). Estimant que « *rien n'a avancé à Trappes en un an sur tous les dossiers importants* », Othman Nasrou « *appelle tous les Trappistes* » de « *la droite républicaine à la gauche républicaine* » à le rejoindre « *pour barrer la route d'Ali Rabeh* ». La campagne s'annonce déjà tendue entre les deux hommes.

Guy Malandain (DVG), l'ancien maire défait l'an dernier, se satisfait aussi de la décision du Conseil d'État. « *À partir du moment où il y a non-respect des règles de droit, il y a ce qu'on appelle une tricherie, et c'est normal que le Conseil d'État apporte la sanction,* avance celui qui a été à la tête de la commune pendant une vingtaine d'années. *Il faut redemander aux électeurs leur opinion après ça.* »

Guy Malandain et son équipe ont commencé à s'organiser pour le scrutin à venir. Quant à savoir s'il sera ou non candidat, il nous répond y réfléchir « *fortement* », mais précise qu'il lui faut « *un petit peu de temps de réflexion* ». À l'heure actuelle, trois candidats sont officiellement déclarés : Ali Rabeh, Othman Nasrou, ainsi que Robert Nagarettiname (SE), qui avait été candidat aux départementales dans le canton. La France insoumise de Trappes doit, elle, se réunir dans les prochains jours pour désigner « *des chefs de file, qui ne seront pas nécessairement candidats* », qui iront « *négocier avec les parties prenantes* » avec le souhait « *qu'émerge une candidature d'union populaire, de transformation sociale et écologique* ».

La liste complète devrait rapidement être connue, vu que le scrutin se tiendra les 10 et 17 octobre. En attendant, une délégation spéciale a été nommée par le préfet pour gérer les affaires courantes de la ville en l'absence de conseil municipal. Elle est présidée par Michel Pons, l'ancien maire de Villennes-sur-Seine, entouré d'un directeur de préfecture à la retraite et du vice-président du tribunal judiciaire de Versailles. ■

EN BREF

LES CLAYES-SOUS-BOIS

Des moustiques tigres au parc de Diane

La société mandatée par l'agence régionale de santé a rendu son rapport le 16 août suite à la suspicion de la présence de moustiques tigres au parc de Diane. L'enquête s'est révélée positive.

« *Des larves d'Aedes albopictus ont été retrouvées […], ainsi l'enquête est positive pour la présence du moustique tigre.* » C'est la conclusion qu'a rendue la semaine dernière la société Fredon, mandatée par l'Agence régionale de santé (ARS), pour déterminer si oui ou non des moustiques tigres étaient présents aux Clayes-sous-Bois, selon le site internet de la Ville.

Ayant d'abord observé le moustique au parc de Diane suite à des relevés effectués sur le piège pondoir, situé derrière le parking des communs du château, l'ARS a donc fait appel à la société le 11 août, pour qu'elle réalise une prospection entomologique.

Celle-ci s'est donc révélée positive. « *Plusieurs jardins de particuliers ont été prospectés par l'équipe au cours de cette intervention. Une partie du parc de Diane a été prospectée où des prélèvements ont été effectués au niveau du lac, qui ne fait pas partie de la zone d'étude mais qui reste un point sensible favorable à l'installation du moustique. Après identification au laboratoire, les larves présentes dans le lac appartiennent à deux genres : Culex et Aedes* », peut-on lire sur le site de la commune. Sachant que le genre *Aedes* est assimilé au moustique tigre.

LA GAZETTE DE SQY

Suite aux résultats de l'enquête, deux traitements au larvicide ont été réalisés au niveau des plaques d'égout de la rue Henri Prou et de l'allée Henri Langlois.

Face à cette situation, deux traitements au larvicide ont été réalisés au niveau des plaques d'égout de la rue Henri Prou et de l'allée Henri Langlois. La présence du moustique tigre a également été signalée à Villepreux, a indiqué la commune sur les réseaux sociaux le 27 août. ■

EN BREF

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Dans certaines gares, valider son titre aide des animaux abandonnés

Jusqu'au 30 septembre, chaque validation de titre de transport, notamment dans quatre gares saint-quentinoises, permet d'alimenter une cagnotte destinée à une association d'aide aux animaux.

Aider une association de protection animale aura rarement été aussi simple. Comme l'a annoncé la SNCF sur le blog des lignes N et U, une opération solidaire est organisée pendant encore un mois par les équipes des gares de Saint-Cyr à Rambouillet. Dans ces dernières - parmi lesquelles figurent notamment les gares de SQY, Trappes, La Verrière et Coignières -, « *chaque validation d'un titre de transport* » permet « *d'alimenter une cagnotte qui sera intégralement reversée à l'association Les Anges du rail* », indique le blog.

Cette dernière est née en 2016 sous forme d'un collectif d'agents SNCF, depuis devenu une association où le bénévolat est ouvert à tous. Alors qu'un animal abandonné peut être amené à voyager dans d'autres régions pour être recueilli par une famille d'accueil ou un refuge, les bénévoles des Anges du rail qui effectuent un trajet correspondant peuvent se déclarer disponibles pour le transporter avec eux jusqu'à bon port.

Les Anges du rail

Le blog des lignes N et U profite de cette action pour « *rappeler que la validation reste un acte primordial* », dont les statistiques permettent « *d'ajuster au mieux l'offre de services* » en fonction des flux de voyageurs et des fréquentations. Plus de renseignements sur meslignesnetu.transilien.com. ■

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MAUREPAS

Le projet de cinéma est abandonné

Le groupe immobilier Nhood, propriétaire du terrain, a annoncé l'arrêt définitif de ce projet de multiplexe de huit salles qui devait voir le jour dans la zone d'activités de Pariwest.

▶ ALEXIS CIMOLINO

Une première pierre en grande pompe, qui marquait le coup d'envoi de la construction d'un cinéma de huit salles, dont deux équipées des dernières technologies, soit 1 700 places au total. Un complexe qui devait être un moteur pour le Village des loisirs et ses nombreuses enseignes, dans la zone d'activités de Pariwest, à Maurepas, où sa construction était prévue. Mais le multiplexe ne verra jamais le jour. La nouvelle est tombée le 10 août dernier, dans un communiqué du groupe Nhood, l'immobilière filiale d'Auchan, propriétaire du terrain, confirmant ainsi un certain nombre de craintes, le chantier étant à l'arrêt depuis mars 2020.

LA GAZETTE DE SQY

« **Le projet de construction d'un cinéma multiplexe [...] est aujourd'hui abandonné au profit d'un projet alternatif en cours de définition** », annonce Nhood dans son communiqué.

Soucis sur des devis, appels d'offres infructueux et crise sanitaire

« *Le projet de construction d'un cinéma multiplexe [...] est aujourd'hui abandonné au profit d'un projet alternatif en cours de définition* », annonce Nhood dans son communiqué. Triste épilogue pour un projet qui aura connu moult péripéties depuis son lancement. Dès la création du Village des loisirs en 2009, l'édification d'un cinéma était évoquée, et devait doper l'activité du secteur. Après de nombreuses difficultés, c'est en novembre 2018 que le coup d'envoi du chantier avait été donné par le groupe SNES-Cinémovida. Mais il avait ensuite subi des retards dans les signatures de devis et connu des appels d'offres infructueux.

Début 2020, un partenariat avec le groupe CGR laissait enfin entrevoir une reprise du chantier. Mais la crise sanitaire a frappé. « *La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a fait bouger les lignes, affaiblissant le secteur cinématographique,* explique Nhood. *Dans ce nouveau contexte, Nhood France et l'opérateur SNES se sont accordés sur l'abandon du projet de cinéma. Ce changement donne l'occasion de réfléchir à un projet plus ambitieux : celui de repenser toute la périphérie commerciale pour répondre aux nouveaux besoins du territoire.* »

Du côté de la municipalité de Maurepas, c'est une déception, même si la mauvaise nouvelle était désormais redoutée depuis un moment. « *Je le regrette, mais avec le contexte sanitaire, qui a quand même bousculé énormément de projets économiques ces derniers mois, je ne suis pas très surpris non plus, par rapport à ce que vivent en ce moment les cinémas, avec une baisse de la fréquentation* », réagit le maire Grégory Garestier (DVD), évoquant « *une décision purement économique* ».

« *C'est un projet qui était programmé depuis très longtemps puisque quand le Village des loisirs a été aménagé, le cinéma devait être livré en même temps,* rappelle-t-il. *C'est un dossier qui dure depuis très longtemps et qui n'aboutira, dans l'état actuel, jamais. C'est une déception aussi pour le Village des loisirs, [le cinéma] était attendu par les commerçants du secteur. […] Mais je ne suis pas fataliste, je crois aussi au rebond économique, on va travailler avec Nhood et l'ensemble des partenaires de la zone d'activités pour trouver de nouveaux partenaires économiques et un nouveau projet.* »

Nhood évoque d'ailleurs « *un projet urbain mixte intégrant de fortes ambitions environnementales, sociétales et économiques* », avec des « *opérations d'aménagement qui se concrétiseront dans les 15 prochaines années* ». Un projet qui exclurait a priori la construction de logements. « *Ce secteur-là a une prédominance économique,* précise Grégory Garestier. *Le logement, lui, est sur la partie RD13, écoquartier, bien avant Auchan. Là, on est en fin de zone. […] Quand on parle de "mixte", je pense que c'est aussi des activités de loisirs, avec aussi de la restauration, peut-être aussi des nouvelles expériences économiques qui n'existent pas encore sur la zone d'activités, une mixité dans les activités économiques.* »

Un « *projet urbain mixte* » à la place

L'élu reste toutefois prudent quant à la teneur du futur projet : « *Tout se fera en partenariat avec les acteurs économiques du secteur, car on est quand même sur des terrains privés. […] On a quelques pistes, mais c'est encore trop tôt pour faire des annonces* ». Il l'assure en tout cas : « *Même s'il n'y a pas de cinéma, il y aura quelque chose, il y aura un projet dynamique, la création d'emplois, de nouvelles activités. […] On va pousser, rencontrer des acteurs économiques. […] Après, il faut aussi que Nhood accepte de louer ou de vendre. Ils cherchent aussi de leur côté.* » Contacté, le groupe Cinémovida ne nous a pas répondu avant la mise sous presse de cette édition. ■

GUYANCOURT

Guyancourt, sixième ville la plus chère pour les étudiants

Comme tous les ans, l'Unef rend son étude sur le coût de la vie des étudiants. Encore une fois, Guyancourt arrive dans le top 10 des villes les plus chères. Mais comparé à 2020, elle recule de deux places.

▶ FARAH SADALLAH

En 2020, la commune de Guyancourt était classée quatrième par le syndicat étudiant, l'Unef, au classement des villes où le coût de la vie pour les étudiants était le plus élevé. En 2021, elle tombe à la sixième place.

Tous les ans au mois d'août, cette fameuse étude de l'Union nationale des étudiants de France (Unef) révèle la situation économique des jeunes en école ou à l'université, suivant la ville dans laquelle ils résident. Ainsi, en 2021, à Guyancourt, le reste à charge mensuel des étudiants s'élèverait à 1 094,69 euros. C'est plus qu'en 2020, où ce montant représentait 1 089,61 euros, soit une augmentation de 0,47 %.

Ainsi, la commune se maintient dans le top 10 des villes les plus chères pour les étudiants, devant Nice, Lyon, Bordeaux, Marseille ou encore Lille. Paris est en revanche nettement en tête avec un reste à charge s'élevant à 1 276,69 euros en 2021. Juste derrière la capitale, on retrouve d'autres communes étudiantes d'Île-de-France, à savoir Nanterre, Créteil, Champs-sur-Marne ou encore Saint-Denis. Ce classement compare les 47 plus grosses villes universitaires de France métropolitaine. Selon l'étude de l'Unef, quatre facteurs sont pris en compte pour les années 2020-2021 et 2021-2022.

Tout d'abord, un socle fixe commun à tous les étudiants, répartis dans trois zones géographiques, à savoir Paris, la banlieue parisienne et la province. Il est défini en prenant en compte plusieurs dépenses telles que les forfaits téléphoniques, les frais d'inscription, la restauration, la mutuelle, les produits d'hygiènes...

Est ensuite calculé le coût annuel des transports en commun pour les étudiants non boursiers, le montant des APL et enfin les loyers moyens des logements étudiants privés. Ce qui donne en 2021 un loyer de 668 euros à Guyancourt, contre 678 euros en 2020, soit une baisse de 1,47 %. La commune arrive donc en sixième position pour ce critère.

En comparaison, Paris a connu une baisse significative de 3,95 %. Celle-ci s'explique notamment par l'encadrement des loyers, en vigueur dans la capitale depuis juillet 2019. Mais ce dispositif ne s'applique pas encore à Guyancourt. Néanmoins, Paris reste en tête du classement des villes où les loyers sont les plus élevés. Viennent ensuite les autres communes universitaires d'Île-de-France, déjà citées plus haut.

Contrairement à l'évolution du coût du loyer, celui des transports a lui légèrement augmenté. Il faut compter 350 euros par an pour les non-boursiers en 2021, contre 342 euros en 2020. L'étude de l'Unef fait d'ailleurs le constat que les étudiants franciliens vivant encore chez leurs parents passent beaucoup de temps dans les transports en commun, par rapport à la moyenne nationale.

LA GAZETTE DE SQY

« **Les étudiants franciliens demeurent beaucoup plus chez leurs parents en raison des coûts des loyers, ce qui constitue un frein à l'émancipation mais a aussi des conséquences sur le rythme des études** », peut-on lire dans le rapport de l'Unef.

Ainsi, en grande couronne, la proportion desdits « *cohabitants* » est de 61,60 % des étudiants, selon une enquête de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE), citée par l'Unef. Ces derniers passeraient ainsi en moyenne 2 heures et 8 minutes par jour dans les transports, soit 46 minutes de plus que la moyenne nationale.

Cette situation serait en partie due au montant des loyers, selon l'Unef. « *En effet, les étudiants franciliens demeurent beaucoup plus chez leurs parents en raison des coûts des loyers, ce qui constitue un frein à l'émancipation mais a aussi des conséquences sur le rythme des études* », peut-on lire dans leur rapport. C'est pourquoi, l'Unef demande la construction massive de logements étudiants gérés par les Crous, « *puisque l'Île-de-France est le territoire où la proportion d'étudiants logés en résidence Crous […] est la plus faible* », selon le syndicat. ■

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Vers une ouverture du vaccinodrome jusqu'au 31 décembre ?

Le centre de vaccination devrait perdurer jusqu'à cette date. Ce qui pose néanmoins la question des événements, notamment les compétitions sportives, prévus d'ici la fin de l'année au Vélodrome.

▶ ALEXIS CIMOLINO

Installé depuis janvier dernier, depuis mars au niveau de l'aire centrale, le centre de vaccination du Vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) devrait encore rester en place jusqu'au 31 décembre. Une échéance qui, toutefois, « *reste hypothétique* », mais c'est bien la tendance qui se dessine « *compte tenu de ce qu'on a calculé, comme les personnes restant à vacciner* », précise SQY.

« *[L'État] nous demande de rester ouverts toute l'année, jusqu'au 31 décembre* », indique le président de l'Agglomération et maire d'Élancourt, Jean-Michel Fourgous (LR).

> **« *On se prépare à réaugmenter notre réactivité* »**

Après une accélération des prises de rendez-vous pendant l'été et particulièrement en juillet, due notamment au discours d'Emmanuel Macron du 12 juillet sur l'extension du passe sanitaire, le rythme des vaccinations est retombé à la fin de l'été. « *C'est les vacances, on a une baisse de 40 à 50 %,* reconnaît Jean-Michel Fourgous. *Il y a eu beaucoup de départs, mais ils sont en train de rentrer. Mais l'avantage du Vélodrome, c'est qu'on a une souplesse pour réguler et avoir des variations.* » Le 26 août, il nous confiait que le nombre d'injections se situait « *entre 1 500 et 2 000 par jour* ». « *Mais bien entendu, à partir du 1er septembre, on va remonter considérablement, car on rajoute de nouvelles cibles. Donc on se prépare à réaugmenter notre réactivité* », ajoute-t-il.

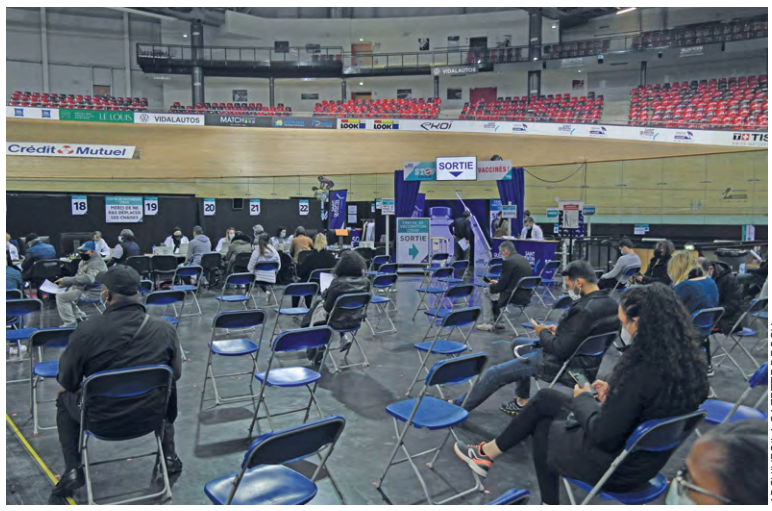

ARCHIVES/LA GAZETTE DE SQY

Jean-Michel Fourgous prévient qu'au-delà du 31 décembre ce sont « *les cabinets, individuels ou collectifs, qui doivent prendre la suite* » sur la vaccination.

Alors que la barre des 320 000 personnes vaccinées depuis l'ouverture du centre fin janvier devait être franchie cette semaine, l'un des quatre centres de vaccination des Yvelines à être restés ouverts tout l'été – avec ceux de Saint-Germain-en-Laye, Mantes-la-Jolie et Vélizy – se prépare à accueillir de nouveaux publics cibles mais également à proposer une troisième dose à la rentrée. « *Et en plus, il y a les enfants* », ajoute Jean-Michel Fourgous, soulignant qu'« *à SQY, vous avez 55 % de premières doses pour les 12-18 ans, et ça augmente tous les jours* ».

Le président de l'Agglomération a par ailleurs constaté « *un rajeunissement* » dans les profils de patients venus se faire vacciner cet été. Toutes populations confondues, le Vélodrome en est, selon lui, désormais à « *80%* » de premières injections. L'élu insiste sur la nécessité de « *faire rentrer les gens dans le processus* » de vaccination. Même si, d'après lui, les récalcitrants représentent environ 10 % de la population. Mais il estime indispensable de les convaincre. « *Il faudra vacciner tout le monde,* affirme-t-il. *La vaccination n'est plus une option, il y a 120 000 morts [du Covid] en France au minimum.* »

Et de rappeler : « *Le vaccin freine considérablement la probabilité de l'attraper, et surtout, il neutralise quasiment l'hypothèse des formes graves et donc des décès, et il diminue considérablement la contagiosité. […] On a déjà fait un petit calcul. Le Vélodrome a sauvé de la mort au minimum 1 000 personnes et au maximum 3 000 personnes. Ça touche à peu près 1 % des gens qu'on a vus.* »

Et pour continuer à protéger les populations face à la pandémie, l'enceinte saint-quentinoise se tient donc prête à rester ouverte dans les mois à venir. « *On avait prévu six mois [d'ouverture], c'est quand même le double du délai* », fait remarquer Jean-Michel Fourgous. Ce qui pose la question des différentes manifestations qui devaient s'y tenir, notamment les compétitions sportives. Le Vélodrome doit par exemple accueillir, le 20 novembre, une manche de l'UCI track Champions league, en cyclisme sur piste, devant réunir certains des meilleurs coureurs de la planète. Du 9 au 11 novembre, un tournoi international handisport de tennis de table est aussi programmé. Quid de la tenue de ces rendez-vous ?

Les événements organisés par SQY différés ou annulés

L'Agglomération, elle, nous a déjà fait savoir qu'elle n'avait pas maintenu d'autres événements dont elle est l'organisatrice et qui étaient prévus à cette période. « *Pour l'instant, on est indemnisés pour les manifestations qui ont été annulées,* assure Jean-Michel Fourgous. *Certaines ont été différées. Ce ne sont pas des gros événements, donc c'est gérable, mais c'est gérable, pas après le 31 décembre.* » Il prévient ainsi qu'au-delà de cette date, ce sont « *les médecins et les cabinets, individuels ou collectifs, qui doivent prendre la suite* ». ■

À CARRIÈRES-SOUS-POISSY,
DEVENEZ PROPRIÉTAIRE DE VOTRE APPARTEMENT GRÂCE À LA TVA À 5,5 % (1)

LES JARDINS Saint-Louis

Une situation exceptionnelle à proximité du parc du Peuple de l'Herbe, l'un des plus grands espaces naturels des Yvelines

- Un ensemble immobilier aux accents contemporains composé d'appartements du 2 au 4 pièces
- De beaux prolongements extérieurs : balcons, terrasses et de grands jardins privatifs
- Arrêt de bus au pied de la réalisation desservant la gare de Poissy en 8 mn
- À proximité des écoles, commerces et services.

APPARTEMENTS	PRIX (1)(3) AVANT OFFRE TVA 5,5%	PRIX (1)(2)(3) APRÈS OFFRE TVA 5,5%
2 PIÈCES	165 300 €	-
3 PIÈCES	198 900 €	189 900 €
4 PIÈCES	235 000 €	223 000 €

ESPACE DE VENTE : **140 RUE DES FRÈRES TISSIER À CARRIÈRES-SOUS-POISSY**
Horaires d'ouverture : lundi / jeudi / vendredi : 13h à 19h, samedi: 10h à 13h / 14h à 19h, dimanche : 14h à 19h

0 805 405 485 Service & appel gratuits

LNC.fr

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

SNC LNC Babel Promotion - Opération 2280 Carrières-sous-Poissy Tissier - 831 304 738 00014 RCS Nanterre - Les Nouveaux Constructeurs, 50 Route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt - Illustrations non contractuelles à caractère d'ambiance. Document non contractuel à caractère publicitaire - 05/2021. **(1)** Résidence en zone ANRU ou dans un périmètre de 300 mètres autour de la zone, les acquéreurs peuvent prétendre à la TVA à 5,5 % sous condition d'éligibilité et sous réserve que le prix de vente ne dépasse pas les plafonds en vigueur. **(2)** Les Nouveaux constructeurs vous offre une partie de votre apport personnel jusqu'à 12 000 € (soit 9000 € pour un 3 pièces, 12 000 € pour un 4 pièces) pour tout contrat de réservation signé entre le 5 juin et le 5 juillet 2021 et la souscription concomitante d'un financement pour l'achat du bien concerné obtenu par l'intermédiaire de «LNC Financement», société de courtage partenaire de l'opération (sous réserve d'acceptation du dossier – les frais de courtage restant à la charge du bénéficiaire). Cette offre prendra la forme d'une subvention versée par compensation le jour de l'acte sur le prix de vente du bien TTC (parking inclus). LNC Financement, SAS au capital de 50000 Euros ayant son siège social 50, Route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt Cedex (RCS 502 543 366). Courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP) depuis le 27/06/2008 sous le N°ORIAS 08042972, consultable sur le site www.orias.fr. Offre valable sur une sélection de programmes et d'appartements et non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours ou à venir et dans la limite des stocks disponibles **(3)** Prix valeur au 31/05/2021, valable pour toute réservation signée d'un appartement situé dans la résidence Les Jardins Saint-Louis dans la limite des stocks disponibles et sous réserve de la signature de l'acte de vente dans les délais stipulés au contrat de réservation. Les prix annoncés ci-dessus sont donnés à titre indicatif. En cas de différence avec ceux présentés en bureau de vente, ce sont ces derniers qui prévalent. **VOIR CONDITIONS SUR LNC.FR**

YVELINES

Centres commerciaux : le passe sanitaire aura duré deux jours

La situation sanitaire a poussé la préfecture à décider de la mise en place du passe sanitaire dans les grands centres commerciaux. Mais la justice a rapidement retoqué la mesure.

▶ DAMIEN GUIMIER

Deux jours. C'est le temps qu'aura été demandé le passe sanitaire pour accéder aux grands centres commerciaux yvelinois. Cette mesure avait été mise en œuvre le 23 août sur décision de la préfecture. Deux avocats ont déposé un recours contre l'arrêté préfectoral, que le tribunal administratif a suspendu le 24 août, jugeant que l'accès aux biens et services de première nécessité doit être garanti à tous.

Face à l'augmentation du taux d'incidence du Covid-19, la préfecture avait en effet pris la décision de rendre obligatoire le passe sanitaire pour accéder à 14 grands magasins yvelinois, dont six sont à Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY).

« *Depuis le début de la période estivale, sous l'influence d'une forte circulation du variant Delta, l'épidémie de Covid-19 reprend un rythme soutenu dans les Yvelines. Le taux d'incidence a progressé de plus de dix points en une semaine et avoisine désormais les 200 cas pour 100 000 habitants,* indiquait l'autorité départementale, le 19 août. *En conséquence de ce contexte de résurgence épidémique, le préfet des Yvelines a décidé […] de rendre obligatoire le "passe sanitaire" pour l'accès à l'ensemble des grands magasins et des centres commerciaux de plus de 20 000 m² du département des Yvelines.* »

LA GAZETTE DE SQY

Au centre Auchan de Maurepas par exemple, le lundi de mise en place du passe sanitaire, la majorité des clients montraient leur sésame sans sourciller. 48 heures plus tard, il n'était plus demandé.

La mesure était entrée en vigueur le 23 août, mais un recours avait été déposé la veille par deux avocats du barreau de Versailles. Recours sur lequel le tribunal administratif de Versailles a rendu son avis le 24 août : il a suspendu l'arrêté du préfet yvelinois. Dès le 25 août, le QR code n'était donc plus demandé dans les centres commerciaux concernés.

Garantir l'accès aux biens de première nécessité

« *L'accès aux biens et services de première nécessité doit être garanti lorsque l'aggravation de la situation sanitaire conduit un préfet à décider de restreindre l'accès aux grands magasins et centres commerciaux* », souligne, sur son site internet, le tribunal administratif de Versailles.

Ce dernier juge que l'arrêté préfectoral s'applique « *à l'ensemble des commerces* » situés dans les centres commerciaux concernés, « *sans que n'aient été prévus des aménagements pour permettre aux clients ne disposant pas de passe d'accéder* » aux commerces de première nécessité. Ce qui constitue « *une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté fondamentale d'aller et venir* ».

Même si, pendant l'audience, la préfecture avait mis en avant la présence d'autres commerces vendant les produits de première nécessité dans les bassins de vie concernés. Dans les colonnes du *Parisien*, la préfecture des Yvelines a donc dit prendre « *acte du jugement* » et confirmé « *que le passe sanitaire ne sera plus exigé à l'entrée des 14 centres commerciaux, et ce, jusqu'à nouvel ordre* ». L'autorité préfectorale, avec les ministères de la Santé et de l'Intérieur, étudie cependant la possibilité de faire appel devant le Conseil d'État.

« *Elle rappelle que le tribunal administratif de Toulouse, dans un jugement de ce mardi, a validé la notion de bassin de vie pour accéder aux produits de première nécessité* », précisait *Le Parisien* la semaine dernière. La décision du tribunal de Versailles pourrait en tout cas avoir des répercussions dans le reste du pays, les deux avocats ayant annoncé à *78actu* qu'ils mettaient en demeure tous les préfets franciliens.

Même s'il aura été demandé pendant deux jours, le passe sanitaire aura eu le temps de diviser à l'entrée des centres commerciaux. Au centre Auchan de Maurepas par exemple, le 23 août, premier jour où était demandé le QR code, la majorité des clients montraient leur sésame sans sourciller, désormais habitués. « *Si ça peut nous permettre de nous protéger, moi je ne suis pas contre* », nous confiait une cliente venue d'Eure-et-Loir faire des emplettes.

« On me prive un peu de ma liberté »

Mais plusieurs n'étaient pas au courant que le passe sanitaire y était obligatoire. « *Depuis quand il faut un QR code pour aller à la borne relais, ils se foutent de moi ?* », a par exemple enragé une cliente en quittant les lieux. D'autres ont préféré aller faire un test antigénique dans une petite cabane installée à côté de l'une des entrées.

Dans la file d'attente composée d'une petite dizaine de personnes, une habitante du Chesnay trouvait tout simplement cela « *chiant* », et ignorait l'entrée en vigueur du dispositif. « *C'est pour ça que je dois faire un test… pour pouvoir rentrer* », critiquait-elle, opposée au passe sanitaire « *parce que j'ai l'impression qu'on me prive un peu de ma liberté, et c'est une organisation en amont…* » ■

YVELINES

Des élus se mobilisent pour les ressortissants afghans

Plusieurs élus des Yvelines ont appelé dans deux tribunes à la mobilisation pour les Afghans. Ils se sont exprimés sur les réseaux sociaux. Certains ont même proposé une aide concrète pour accueillir les ressortissants.

▶ FARAH SADALLAH

Le 16 août à 20 heures, Emmanuel Macron s'exprimait lors d'une allocution en réaction à la prise de pouvoir de l'Afghanistan par les talibans. Il a déclaré vouloir protéger les Afghans qui ont aidé la France et qui sont désormais menacés. Plusieurs opérations d'évacuation de ressortissants français, étrangers, et d'Afghans ont depuis eu lieu.

Dans la foulée, c'est au tour des élus des Yvelines de se mobiliser au travers de deux tribunes, pour dénoncer le retour des Talibans et appeler à la mobilisation envers le peuple afghan. Au total pour le moment, ils sont trente à en avoir signé une et 102 une autre. Ils sont pour la plupart des maires, des adjoints, des conseillers municipaux ou encore des conseillers régionaux d'Île-de-France, tous à gauche de l'échiquier politique.

Tous ont apposé leur signature pour organiser localement l'accueil des réfugiés. « *En tant qu'élus, nous sommes disponibles pour aider et accompagner ces citoyens qui quittent leur pays, non par envie, mais par peur d'un avenir où règne le chaos* », peut-on lire dans l'un des manifestes, datant du 18 août.

« Nous le ferons ! Quelle que soit notre situation ! »

Bertrand Houillon (Génération.s), maire de Magny-les-Hameaux, fait partie des signataires des deux tribunes. Sur sa page Facebook, le soir de l'allocution du président, il déclarait déjà : « *S'il faut que nous fassions une place aux opprimées et opprimés : nous le ferons ! Quelle que soit notre situation ! […] Je proposerai donc à l'État de participer à un élan citoyen de solidarité pour l'accueil et l'accompagnement de réfugiés à Magny-les-Hameaux tout simplement !* »

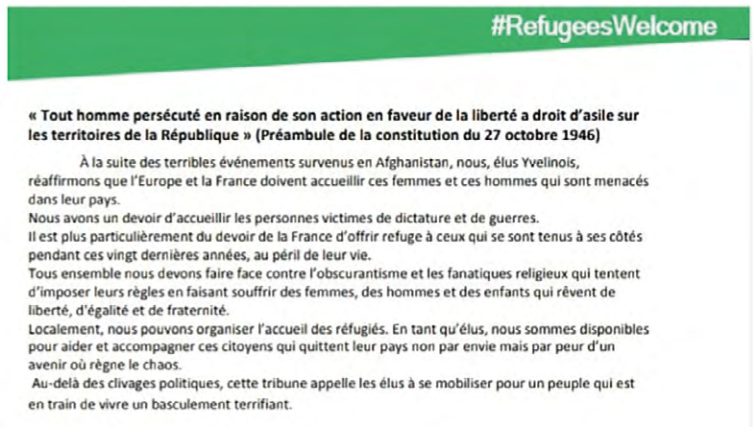

#RefugeesWelcome

« Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République » (Préambule de la constitution du 27 octobre 1946)

À la suite des terribles événements survenus en Afghanistan, nous, élus Yvelinois, réaffirmons que l'Europe et la France doivent accueillir ces femmes et ces hommes qui sont menacés dans leur pays.
Nous avons un devoir d'accueillir les personnes victimes de dictature et de guerres.
Il est plus particulièrement du devoir de la France d'offrir refuge à ceux qui se sont tenus à ses côtés pendant ces vingt dernières années, au péril de leur vie.
Tous ensemble nous devons faire face contre l'obscurantisme et les fanatiques religieux qui tentent d'imposer leurs règles en faisant souffrir des femmes, des hommes et des enfants qui rêvent de liberté, d'égalité et de fraternité.
Localement, nous pouvons organiser l'accueil des réfugiés. En tant qu'élus, nous sommes disponibles pour aider et accompagner ces citoyens qui quittent leur pays non par envie mais par peur d'un avenir où règne le chaos.
Au-delà des clivages politiques, cette tribune appelle les élus à se mobiliser pour un peuple qui est en train de vivre un basculement terrifiant.

CAPTURE D'ÉCRAN

« **En tant qu'élus, nous sommes disponibles pour aider et accompagner ces citoyens qui quittent leur pays, non par envie, mais par peur d'un avenir où règne le chaos** », **peut-on lire dans le manifeste, qui date du 18 août.**

Le maire de Guyancourt, François Morton (DVG), a lui aussi signé l'une des deux tribunes avec Didier Fischer (DVG), maire de Coignières et Ali Rabeh (Génération.s), maire de Trappes. Ils se sont engagés à remplir leur « *devoir en organisant dans [leurs] communes l'arrivée de ces réfugiés politiques* ».

Ainsi, dans un communiqué de presse, François Morton précise ce dernier point, en faisant état de son dispositif d'urgence, à savoir une résidence sociale de 192 places et de 43 places d'hébergement temporaire. Cette structure pourrait accueillir des réfugiés, précise le maire. Sachant que ce type de dispositif est prévu par la loi – à savoir une place pour 1 000 habitants dans les communes qui composent une agglomération de plus de 100 000 habitants – mais tous les territoires n'en disposent pas, regrette François Morton dans son communiqué. D'ailleurs, dans ce dernier, l'édile s'engage aussi à scolariser les enfants de niveau maternelle et élémentaire. ■

SQY

Participez au défi zéro déchet

Les inscriptions à l'annuel défi de l'Alec SQY sont encore possibles jusqu'au 15 septembre.

L'annuel défi zéro déchet de l'Agence locale de l'énergie et du climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (Alec SQY) est de retour pour une cinquième édition. Les inscriptions sont encore possibles jusqu'au 15 septembre. Pour rappel, les deux précédentes éditions du défi ont permis aux familles participantes de réduire de près d'un tiers leurs déchets en trois mois.

Les familles ou groupe participants sont pour cela accompagnés de l'Alec SQY et d'autres associations saint-quentinoises partenaires, et peuvent participer à des ateliers, des visites, pour apprendre et échanger des astuces permettant de réduire le contenu des poubelles. Et tendre de plus en plus vers « *une nouvelle vie (presque) zéro déchet* », souligne l'Alec SQY. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur alecsqy.org ou sur defis-declics.org/fr.

MERCREDI
8 SEPTEMBRE

FOIRE AUX *Vins*

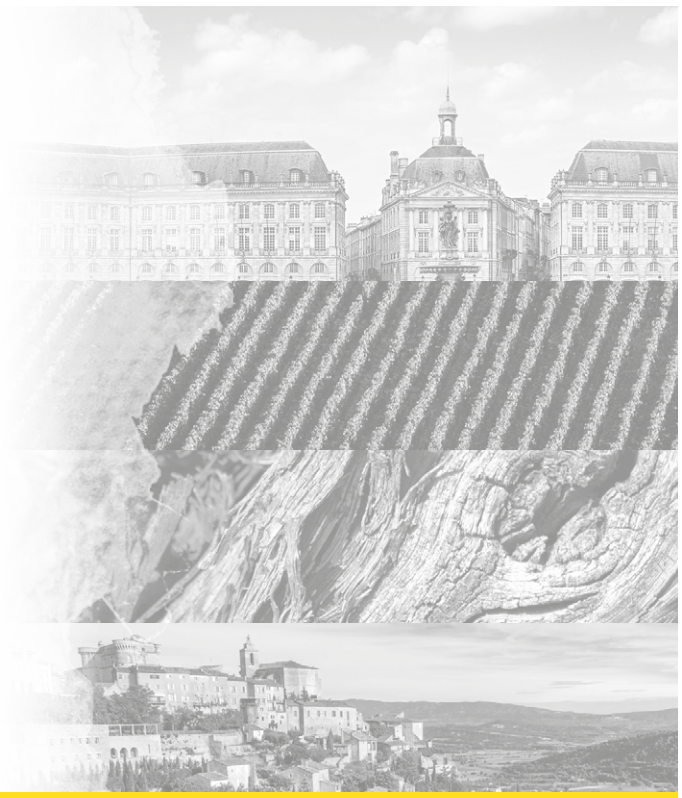

RETROUVEZ TOUTE NOTRE SÉLECTION EN SUPERMARCHÉ

OFFRES SPÉCIALES

5+1 OFFERTES**

FITOU
Vieilles Vignes
Cuvée Prestige
2018 AOP

Le carton de 6 bouteilles dont 1 OFFERTE : 22,14 € (1 L = 4,92 €) au lieu de 26,58 € (1 L = 5,91 €)

SOIT LA BOUTEILLE **3,69 €**

La bouteille à l'unité 4,43 €

4+2 OFFERTES**

BORDEAUX
Château Haut Fontenelle
2019 AOP

Le carton de 6 bouteilles dont 2 OFFERTES : 11,94 € (1 L = 2,65 €) au lieu de 17,88 € (1 L = 3,97 €)

SOIT LA BOUTEILLE **1,99 €**

La bouteille à l'unité 2,98 €

4+2 OFFERTES**

CAHORS
Château Quattre
2018 AOP

Le carton de 6 bouteilles dont 2 OFFERTES : 19,14 € (1 L = 4,25 €) au lieu de 28,64 € (1 L = 6,37 €)

SOIT LA BOUTEILLE **3,19 €**

La bouteille à l'unité 4,78 €

2+1 OFFERTE*

CHAMPAGNE BRUT
1ER CRU
Nicolas Gueusquin
AOC

Les 3 bouteilles identiques dont 1 OFFERTE : 38,97 € (1 L = 17,32 €) au lieu de 58,44 € (1 L = 25,97 €)

SOIT LA BOUTEILLE **12,99 €**

La bouteille à l'unité 19,48 €

4+2 OFFERTES**

ALSACE RIESLING
Vieilles Vignes
Camille Meyer
2019 AOC

Le carton de 6 bouteilles dont 2 OFFERTES : 17,94 € (1 L = 3,99 €) au lieu de 26,88 € (1 L = 5,97 €)

SOIT LA BOUTEILLE **2,99 €**

La bouteille à l'unité 4,48 €

4+2 OFFERTES**

POUILLY-FUMÉ
2020 AOP

Le carton de 6 bouteilles dont 2 OFFERTES : 29,94 € (1 L = 6,65 €) au lieu de 44,88 € (1 L = 9,97 €)

SOIT LA BOUTEILLE **4,99 €**

La bouteille à l'unité 7,48 €

Toutes les bouteilles de cette page sont de contenance 75 cl. *Offre valable sur 3 bouteilles identiques achetées. **Offre valable sur 6 bouteilles identiques achetées.

Année 2021 - Photos non contractuelles - LIDL RCS Créteil 343 262 622. novembre.com

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

FAITS DIVERS SÉCURITÉ

► FARAH SADALLAH

Voisins-le-Bretonneux
La Ville met en garde ses habitants sur une recrudescence des cambriolages

« *Vigilance cambriolages* », peut-on lire sur le site de Voisins-le-Bretonneux, cette semaine. La mairie a posté une annonce pour mettre en garde ses habitants. La police a constaté depuis plusieurs jours une recrudescence des cambriolages dans les maisons individuelles. La Ville précise également que les polices municipale et nationale restent à leur écoute, en donnant notamment le numéro des effectifs municipaux, à savoir le 01 30 48 58 90. ■

Montigny-le-Bretonneux
Grave collision entre deux véhicules : deux blessés en urgence

Le 28 août, à Montigny-le-Bretonneux, un violent accident s'est produit entre une voiture de tourisme et une moto. Les deux victimes ont été conduites en urgence à l'hôpital.

À 17 heures, sur l'avenue du Pas-du-lac à Montigny-le-Bretonneux, le 28 août, un grave accident a eu lieu entre un motard et un véhicule de tourisme. Selon *78actu*, neuf pompiers des Yvelines ont été mobilisés pour venir au secours des blessés.

Un excès de vitesse ?

Le conducteur du deux-roues, âgé de 38 ans, est gravement blessé. Il a été transporté en urgence à l'hôpital Georges Pompidou à Paris. Le conducteur de la voiture, âgé de 20 ans, a lui aussi été conduit en urgence, mais au centre hospitalier André Mignot à Versailles. La violence du choc laisserait supposer un excès de vitesse, selon le site d'actualités yvelinois. En attendant, les circonstances de l'accident ne sont pas encore connues. ■

Plaisir
Huit mois de prison ferme pour un multirécidiviste aux infractions au Code de la route

Après avoir multiplié les infractions au Code de la route, qui l'ont un jour conduit à une condamnation pour homicide involontaire, il écope le 26 août à nouveau d'une peine de prison pour conduite en état d'ivresse et sans permis.

ILLUSTRATION/LA GAZETTE DE SQY

Au tribunal de Versailles, en plus de sa peine d'emprisonnement, les juges ont annulé son permis. Lorsqu'il le récupérera, il devra faire installer un antidémarrage électronique mesurant son alcoolémie, pendant trois ans.

Encore une fois arrêté pour conduite sans permis et sous l'empire de l'alcool. Le 24 août à Plaisir, un homme âgé de 34 ans est interpellé par la police vers 19 heures. Il roulait à 72 km/h au lieu de 50, selon *78actu*. Il n'a pas de permis et la police le teste à 0,92 gramme d'alcool par litre de sang.

Il est mort brûlé vif

Et l'homme n'en est pas à sa première infraction au Code de la route. Deux jours plus tard, ce multirécidiviste écopera donc de huit mois de prison avec une incarcération immédiate. Déjà en 2007, il avait été impliqué dans un grave accident, raconte *78actu*. Dans un virage, il avait fini sur le bas-côté. Un témoin avait réussi à le sortir de son véhicule, mais son meilleur ami, qui était aussi le passager, n'a pas pu être sauvé. Il est mort brûlé vif.

À cette époque-là, l'homme conduisait déjà sans permis. Il sera alors condamné pour homicide involontaire. Mais cette peine ne changera rien à sa conduite dangereuse. Quelques années plus tard, il sera à nouveau condamné, pour conduite sans permis, refus d'obtempérer, conduite sous alcool…

Alors, au tribunal de Versailles, en plus de sa peine d'emprisonnement, les juges ont annulé son permis regagné entretemps. Lorsqu'il le récupérera, il devra faire installer un antidémarrage électronique mesurant son alcoolémie, pendant trois ans. ■

Plaisir
Un appartement prend feu, la famille est relogée

À Plaisir, un appartement en deuxième étage a pris feu le 29 août. 25 pompiers ont été mobilisés pour venir au secours des six occupants de l'appartement. Ils ont depuis été relogés.

Les causes du sinistre ne seraient pas encore connues. Le 29 août, vers midi, un appartement du deuxième étage dans un immeuble R+3 à Plaisir a pris feu. Selon *78actu*, les flammes seraient parties de la chambre à coucher du logis.

Pour éteindre l'incendie, 25 pompiers ont été mobilisés, ainsi que deux fourgons, une échelle aérienne, deux ambulances, un véhicule infirmier et un officier de garde, selon le site d'actualités yvelinois. Au moment du sinistre, six personnes occupaient l'appartement. Cinq d'entre elles, dont quatre enfants, ont notamment inhalé de la fumée. Mais ils ont pu être pris en charge, sans pour autant avoir besoin d'être conduits à l'hôpital.

Six personnes occupaient l'appartement

Les autres appartements de l'immeuble n'ont en revanche pas été touchés. Les pompiers ont fini de maîtriser l'incendie vers 15 heures. La famille, elle, a pu être relogée, grâce à l'intervention de la mairie de Plaisir. ■

Trappes
Fin de l'enquête sur le meurtre du collégien Moussa

Un non-lieu a été prononcé par le parquet de Versailles sur le meurtre de l'adolescent Moussa, tué lors d'une fusillade à Trappes en mai 2015. Aucun auteur des faits n'a pu être identifié en six ans d'enquête.

Le parquet de Versailles a prononcé un non-lieu sur l'affaire du jeune collégien Moussa, âgé de 14 ans, tué lors d'une fusillade à Trappes en mai 2015. « *L'information judiciaire n'a pas permis d'identifier l'auteur des faits* », citait *France 3 Paris Île-de-France*, le 28 juillet.

Décédé d'un tir dans l'abdomen

Le 1er mai 2015, cet adolescent, inconnu de la police, avait été la cible de tirs dans le quartier Albert Camus. Une douzaine de douilles avaient été retrouvées sur les lieux. Le jeune garçon était décédé d'un tir dans l'abdomen, selon la chaîne française.

Néanmoins, l'enquête n'a pas montré si Moussa avait été délibérément visé par les tireurs, qui ont pris la fuite en voiture, ou s'il avait été une victime collatérale suite à des rivalités entre deux quartiers de la ville, à savoir Albert Camus et Léo Lagrange. Ainsi, en six ans d'enquête, aucun suspect n'a été interpellé, précise *France 3*. ■

Plaisir
Des violences urbaines au Valibout, la police prise à partie

Le quartier du Valibout a connu un enchaînement de violences urbaines entre le 19 et le 21 août. Plusieurs personnes ont été interpellées et des fonctionnaires ont été pris à partie.

ILLUSTRATION/LA GAZETTE DE SQY

Tout a commencé le 19 août, rue Maximilien Robespierre à Plaisir. Une patrouille a décidé de contrôler un jeune homme qui ne respectait pas le Code de la route. Mais ce dernier ne s'est pas laissé faire et a préféré se réfugier dans le quartier du Valibout.

Il s'agirait peut-être de représailles suite à une interpellation des forces de l'ordre. Le quartier du Valibout a subi plusieurs violences urbaines, qui ciblaient notamment la police, il y a une semaine. Tout aurait commencé après l'arrestation d'un jeune de 21 ans, qui aurait refusé d'obtempérer, après plusieurs infractions routières, selon *78actu*.

L'affaire remonte au 19 août, rue Maximilien Robespierre à Plaisir. Une patrouille a décidé de contrôler un jeune homme qui ne respectait pas le Code de la route. Mais ce dernier ne s'est pas laissé faire et a préféré se réfugier dans le quartier du Valibout, où il aurait fait usage de son klaxon pour prévenir ses comparses. Une trentaine de personnes hostiles ont alors mis des poubelles en travers de la chaussée. Ils ont ensuite visé les fonctionnaires de police à l'aide de projectiles.

Une trentaine de personnes hostiles

Le lendemain soir, rue Maximilien Robespierre, un nouvel incident a eu lieu. Alors que les forces de l'ordre venaient au secours d'une victime, ils ont reçu des projectiles sur leur véhicule. La vitre arrière droite a été brisée. Mais les deux auteurs ont pu être identifiés et interpellés.

Enfin, le 21 août, la police est à nouveau prise pour cible. Mais les forces de l'ordre en ripostant ont finalement rétabli le calme dans le quartier. Une personne sera même interpellée. ■

E.Leclerc

DU 31 AOÛT AU
11 SEPTEMBRE 2021

VOS SUPER POUVOIRS ! D'ACHAT

DE SUPER OFFRES POUR UN PETIT CREUX À PRIX E.LECLERC

2,09 €

2+1 OFFERT

L'UNITÉ

NECTAR BIO MULTIFRUITS « PRESSADE » (1)

6 x 20 cl (1,2 L). Le L : 1,74€.
Par 3 (3,6 L) : 4,18€ au lieu de 6,27€.
Le L : 1,16 €.
Existe aussi : orange ou pomme.

~~3,45 €~~

2,28 €

-34% DE RÉDUCTION IMMÉDIATE

PAINS AU LAIT « BRIOCHE PASQUIER » (2)

2 x 350 g (1,05 kg)
Le kg : 2,17€.

~~4,29 €~~

2,83 €

-34% DE RÉDUCTION IMMÉDIATE

MINI « BN » (2)

Goût chocolat, cœur au lait, à la pulpe de fraise ou mixte. 3 x 175 g (525 g).
3 x 175 g (525 g). Le kg : 5,39€.
Également disponible en variété Duo 570 g, au prix de 2,83€ au lieu de 4,29€ (le kg : 4,97€).

GALEC – 26 Quai Marcel Boyer – 94200 Ivry-sur-Seine. 642 007 991 RCS Créteil.

TOUT CE QUI COMPTE POUR VOUS EXISTE À PRIX E.LECLERC

(1) Les produits bénéficiant d'une offre « 2+1 » sont limités à 15 produits par foyer pour cette opération, gratuité incluse. (2) Les produits bénéficiant d'une offre de « réduction immédiate » sont limités à 5 produits par foyer pour cette opération. Le magasin se réserve le droit de refuser toute demande d'une quantité supérieure aux besoins habituels généralement constatés pour une consommation personnelle. Offres interdites à la revente. Pour connaître la liste des magasins et Drive participants, les dates et les modalités, appelez : ALLO E.Leclerc N°Cristal 09 69 32 42 52. Du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h sauf les jours fériés, et de 8 h 30 à 18 h, les veilles de jours fériés.
APPEL NON SURTAXÉ

POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE MANGER TROP GRAS, TROP SUCRÉ, TROP SALÉ. WWW.MANGERBOUGER.FR

SPORT

▶ ALEXIS CIMOLINO

Jeux olympiques Florian Grengbo, médaillé de bronze à Tokyo : « *ça ne présage que du bon pour Paris 2024* »

Le pistard licencié au VCESQY-team Voussert, qui vient de fêter ses 21 ans, est monté sur un podium olympique après sa 3e place obtenue en vitesse par équipes, le 3 août.

De Tokyo à Saint-Quentin-en-Yvelines avec une médaille autour du cou. Florian Grengbo, licencié au Vélo club Élancourt Saint-Quentin-en-Yvelines (VCESQY-team Voussert), a décroché, le 3 août, le bronze aux JO en cyclisme sur piste, dans l'épreuve de vitesse par équipes. Aux côtés de Rayan Helal et Sébastien Vigier, il a remporté la petite finale face à l'Australie. Joint par *La Gazette* trois semaines plus tard, Florian Grengbo confiait que l'émotion retombait et que les vacances lui avaient permis de « *penser à autre chose* ». Tout en savourant encore sa médaille. « *C'est vraiment top,* se réjouit celui qui occupait un rôle de démarreur lors de l'épreuve. *Ça ne présage que du bon pour Paris 2024.* »

D'autant que l'équipe est très jeune, Florian Grengbo, qui vient de fêter ses 21 ans, en étant le benjamin derrière Sébastien Vigier (24 ans) et Rayan Helal (22 ans). Autant dire que la médaille a pu surprendre, selon le président du VCESQY, Thierry Fabre, qui a enrôlé le coureur à l'automne 2019. « *L'objectif de notre club [...], c'est 2024. On savait que Florian a énormément de qualités, physiques et morales, mais [...] on s'attendait plutôt à une 4e ou une 5e place* », reconnaît-il.

Les Français médaillés de bronze en cyclisme sur piste dans l'épreuve de vitesse par équipes, de gauche à droite : Rayan Helal, Florian Grengbo et Sébastien Vigier.

DR

Le pistard saint-quentinois, lui, y croyait. « *On était une équipe jeune, mais on était surtout une équipe de France*, affirme-t-il. *La sélection sur ces Jeux, c'était la sélection la plus performante qu'il y avait. Ce n'est pas du tout une question d'âge, c'est vraiment une question de niveau. Ils ont pris les meilleurs éléments qu'ils avaient, et ça a donné une médaille de bronze.* » Et de rappeler que, depuis l'apparition de la vitesse par équipes au programme olympique en 2000, la France a toujours obtenu une médaille dans cette épreuve. Ces trois jeunes garçons avaient donc une tradition à perpétuer, ce qui n'a pas semblé les effrayer. « *C'est une pression positive,* assure Florian Grengbo. *Ça montre que si on a été sélectionnés, c'est qu'on était au niveau, et qu'on est là pour une médaille.* »

De quoi nourrir d'immenses ambitions pour Paris 2024, dont les épreuves de cyclisme sur piste auront lieu dans un Vélodrome national qu'il connaît par cœur. « *On s'entraîne tous les jours sur la piste [de SQY]. On prend beaucoup de repères, de marqueurs, et quand on sait que le public français va être là, ça va être vraiment autre chose* », estime Florian Grengbo, qui prévient déjà que dans trois ans, ce sera « *l'or ou rien* ».

Du côté du VCESQY-team Voussert, Thierry Fabre savoure bien sûr les exploits de son jeune protégé. « *C'est historique pour notre club, c'est la première médaille olympique [du club], et c'est surtout la seule médaille de SQY, […] et c'est la seule médaille pour le cyclisme français [à Tokyo].* » Rappelant également la présence de Clara Copponi (22 ans) à ces JO - 5e de la course à l'américaine et 8e de l'omnium -, elle aussi membre du club, le dirigeant voit les choses en grand pour la prochaine olympiade : « *C'est une équipe qui va grandir. […] On est vraiment sur la finalité de 2024, que SQY puisse avoir des médailles sur ses terres en 2024.* »

En attendant, il apprécie le bel été vécu par le club, qui a également remporté quatre médailles, dont deux en or avec Quentin Lafargue, lors des championnats de France à Bourges, du 7 au 14 août. ■

Jeux paralympiques : déjà terminé pour Charlotte Fairbank en tennis fauteuil

Charlotte Fairbank, qui s'entraîne habituellement sur les courts du Tennis club de Voisins, fait partie des 138 athlètes français sélectionnés pour les Jeux paralympiques qui se déroulent jusqu'au 5 septembre à Tokyo. Malheureusement, la joueuse de 29 ans, paraplégique, a été éliminée dès le 1er tour du tournoi de tennis fauteuil, aussi bien en simple qu'en double. Parmi les autres athlètes liés à SQY engagés à Tokyo, on peut citer Nantenin Keita, passée par l'Entente athlétique de SQY et qui sera alignée sur 400 m, épreuve où elle avait déjà été sacrée à Rio en 2016.

Boxe : Maïva Hamadouche sortie d'entrée

La boxeuse Maïva Hamadouche était elle aussi en compétition à Tokyo. Mais la licenciée au Boxing club Élancourt Saint-Quentin-en-Yvelines, seule représentante de la boxe féminine française durant ces JO, a été éliminée dès son entrée en lice, le 27 juillet, par la Finlandaise Mira Potkonen, en 16es de finale chez les moins de 60 kg. La Française de 31 ans s'est inclinée aux points pour trois des cinq juges. Une décision qu'elle avait du mal à accepter après le combat. « *C'est une défaite pas méritée du tout,* a-t-elle réagi dans des propos relayés par *L'Équipe*. *Jamais elle ne gagne les deux et troisième rounds. Et en plus elle prend cet avertissement. J'ai fait un gros travail pour arriver aux Jeux, mais les juges ne l'ont pas respecté.* »

nexity | CITALLIOS PROXIMITÉ & EXPERTISES

À Poissy, **devenez propriétaire** au cœur d'un vaste parc paysager !

Illustration non contractuelle à caractère d'ambiance

> Des **magnifiques vues** sur le château > Du **studio au 5 pièces duplex** > Balcons, loggias et **grandes terrasses**

nexity.fr/offre/**instantsnature-poissy**.fr

0 800 11 06 95 Service gratuit + prix appel

SAS Apollonia au capital de 331 284 euros - Siège social : 19, rue de Vienne - TSA 60030 - 75801 PARIS CEDEX 8 - RCS Paris B 332 540 087. France. Document non contractuel, illustration non contractuelle à caractère d'ambiance, la représentation des prestations intérieures et extérieures est indicative. Perspective : Agence Martingale. Architecte : Agence MAES et Atelier CASTRO DENISSOF. Conception : OSWALDORB – 03/2021.

Situé au Pecq, **VISIO**, le centre de pilotage 360°
des services d'eau et d'assainissement, c'est :

+ DE PERFORMANCE + DE RÉACTIVITÉ + DE SÉCURITÉ
+ DE SERVICE + DE DONNÉES PARTAGÉES

au service des collectivités et des usagers

CULTURE LOISIRS

▶ ALEXIS CIMOLINO

Plaisir Le théâtre Coluche présente sa saison

Une soirée de présentation de la programmation 2021-2022 se tient vendredi 3 septembre. Le public aura droit à un avant-goût de ce qui l'attend cette saison, mais aussi à un concert lyrique.

Il est le premier des établissements culturels de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) à lancer sa nouvelle saison. Le théâtre espace Coluche de Plaisir, renommé théâtre Coluche en mai dernier, présente le 3 septembre sa programmation 2021-2022. Pour l'occasion, une soirée spéciale est organisée à partir de 20 h 30. La première partie de soirée donnera au public un avant-goût des nouveautés de cette saison, en présence de quelques artistes. En deuxième partie, sera proposé un récital lyrique intitulé *Plaisir d'opéra*, sur le thème des plaisirs et de l'amour dans l'opéra et l'opéra-comique. La mezzo-soprano Magali Paliès, le chef d'orchestre et arrangeur musical Jérôme Boudin-Clauzel et un quatuor à cordes reprendront des œuvres d'Offenbach, Delibes, Messager ou encore Bizet.

Parmi les temps forts de cette saison, on peut déjà mentionner, le 17 septembre, premier rendez-vous de la programmation, *J'ai des doutes*, une pièce musicale et humoristique de et avec François Morel, Molière 2019 du comédien dans un spectacle de théâtre public, et qui rend ici un hommage à Raymond Devos, ou encore d'autres spectacles musicaux, comme *Allons enfants*, retraçant l'histoire de France du Big Bang à la prise de la Bastille, ou *Misérables*, le 21 novembre. Sans oublier bien sûr la venue de têtes d'affiche telles que Richard Berry dans la pièce *Plaidoiries* le 15 février, ou les comiques Jérémy Ferrari, le 5 octobre, et Alex Lutz le 5 avril.

LA GAZETTE DE SQY

Au total, 19 spectacles – théâtre, théâtre musical, humour, concerts, cirque - sont programmés au théâtre Coluche en 2021-2022.

Pour les trois derniers cités, il s'agit de spectacles initialement programmés la saison dernière, mais reportés en raison de la crise sanitaire, comme de nombreux autres tels que la pièce *Vienne 1913*, le 15 octobre, mettant en scène la montée de l'antisémitisme chez le jeune Adolf Hitler, à l'aube des deux guerres mondiales. L'équipe du spectacle avait d'ailleurs été accueillie en résidence au théâtre Coluche, et a également participé au *Festival Off d'Avignon* cet été. Cette représentation de la compagnie Influenscènes se tiendra cette fois à Plaisir, où avait déjà été jouée une avant-première de la pièce fin mai.

Au total, 19 spectacles – théâtre, théâtre musical, humour, concerts, cirque - sont programmés au théâtre Coluche en 2021-2022. En espérant que cette saison sera cette fois complète et que la pandémie ne viendra pas perturber la programmation. À noter que cette saison, le théâtre Coluche propose une nouvelle formule d'abonnement : à partir de quatre places achetées, il est possible de bénéficier de tarifs réduits toute la saison. La soirée de présentation est, elle, gratuite, mais il est nécessaire de réserver, au 01 30 07 55 50 ou sur kiosq.sqy.fr. ■

Magny-les-Hameaux Deux concerts classiques à Port-Royal des Champs ce week-end

L'ensemble des Équilibres, le 4 septembre, et l'ensemble Renaissance le 5 septembre, feront résonner violons, altos, violoncelles, pianos ou encore clavecins sur le site des Granges.

ARCHIVES/LA GAZETTE DE SQY

Le 4 septembre, seront jouées des œuvres musicales de Louis Vierne et Florentine Mulsant, lors d'un concert intitulé *Sensibilité à la française*, tandis que le lendemain, l'ensemble Renaissance reprendra des concertos.

Dans le cadre de l'Été culturel 2021 organisé par la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, le site des Granges de Port-Royal des Champs, à Magny-les-Hameaux, accueille des concerts de musique classique. L'un d'entre eux se déroulera ce samedi 4 septembre à partir de 20 h 30. L'ensemble des Équilibres, avec Agnès Pyka et Jacques Gandard au violon, Cécile Grassi à l'alto, Guillaume Martigné au violoncelle, et Jean-Baptiste Fonlupt au piano, reprendront des œuvres musicales de Louis Vierne et Florentine Mulsant, lors d'un concert intitulé *Sensibilité à la française.*

Le lendemain, le 5 septembre, à 17 h, c'est l'ensemble Renaissance, composé d'Olivier Briand, Patrick Oliva et Sandrine Dupé au violon, Géraldine Roux à l'alto, Pauline Lacambra au violoncelle et Élisabeth Joyé au clavecin, qui se produira, et jouera des concertos de compositeurs italiens tels que Arcangelo Corelli, Alessandro Scarlatti et Pietro Locatelli. Passe sanitaire obligatoire, réservations sur asso-aprc.fr et au 06 13 08 34 08. Pour chaque concert, les prix vont de 10 euros (étudiants) à 20 euros (plein tarif). Gratuit pour les moins de 12 ans, possibilité d'une formule 10 tickets à 100 euros valable un an. ■

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE EN CŒUR DE VILLE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX

NOUVEAU

BELLE époque

- Dans le quartier Centre-Village **à proximité des commerces et des écoles.**
- **49 appartements du studio au 5 pièces** prolongés par un balcon, une loggia ou un jardin privatif.
- **3 maisons de 3 chambres** avec jardin privatif, bénéficiant d'un accès direct.

ESPACE DE VENTE À 3 KM :
Angle rue Pierre Brossolette / rue Jean Jaurès à GUYANCOURT

PRIX ET PLANS SUR
vinci-immobilier.com

0 800 124 124 Service & appel gratuits

UNE CO-PROMOTION
SEEMO Promoteur nouvelle génération
VINCI IMMOBILIER

SARL BRH (nom commercial SEEMO): Siège social: 25 place de l'Église 56570 PLOEMEUR. SARL unipersonnelle au capital de 200 000 € - Immatriculée au RCS de Lorient - SIREN n° 822 310 124 - VINCI Immobilier Ile-de-France: Siège Social: 59 rue Yves Kermen 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT – SNC au capital de 10 000,00 € - RCS Nanterre n° 830 855 797 – SIRET n° 830 855 797 00015. Illustrateur: Infime Architecture. Illustration d'ambiance non contractuelle. OSWALDORB. 03/2021.

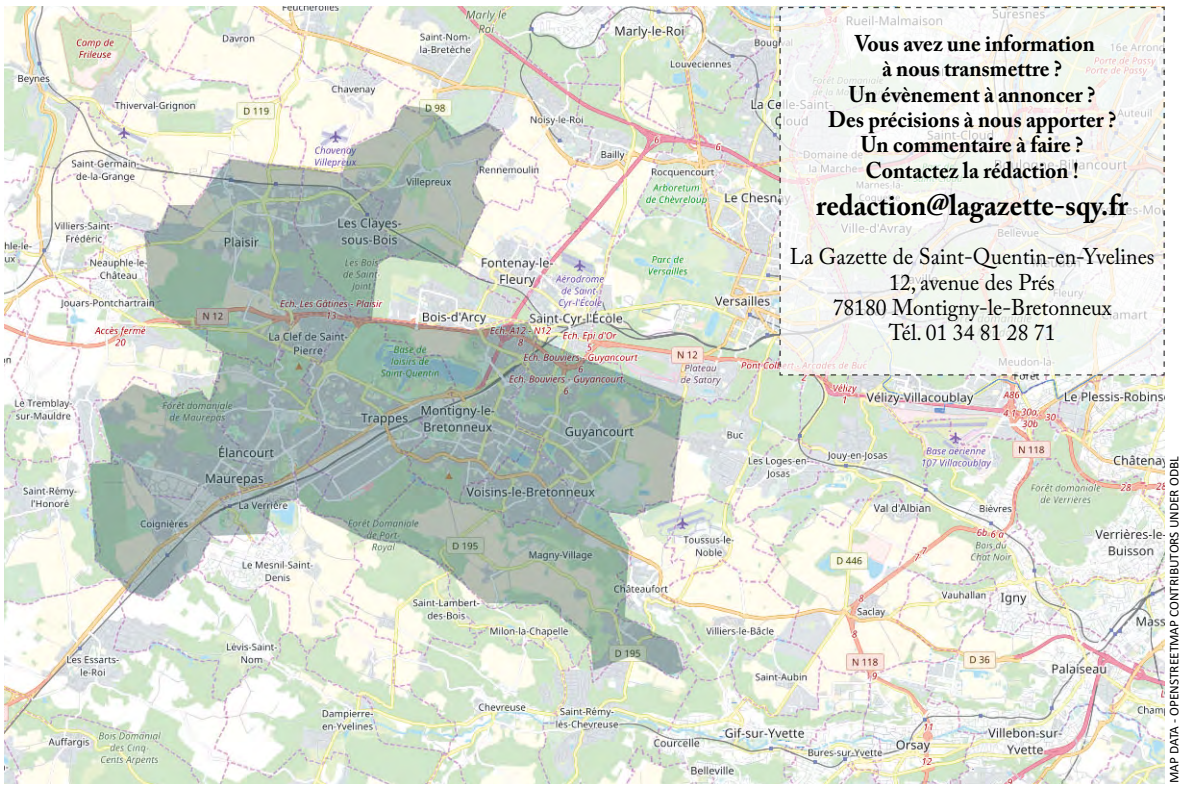

La Gazette
Saint-Quentin-en-Yvelines

Rédacteur en Chef :
Damien Guimier
damien.guimier@lagazette-sqy.fr

Actualités, sport, culture :
Alexis Cimolino
alexis.cimolino@lagazette-sqy.fr

Actualités, faits divers :
Farah Sadallah
farah.sadallah@lagazette-sqy.fr

Directeur de la publication, éditeur :
Lahbib Eddaouidi
le@lagazette-yvelines.fr

Publicité :
Lahbib Eddaouidi
pub@lagazette-sqy.fr

Conception graphique :
Mélanie Carvalho
melanie.carvalho@lagazette-sqy.fr

Imprimeur : Paris Offset Print, 30, rue Raspail 93120 La Courneuve

ISSN : 2646-3733 - Dépôt légal : 08-2021 - Edité par *La Gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines*, société par actions simplifiée. Adresse : 9, rue des Valmonts 78180 Mantes-la-Ville.

JEUX

SUDOKU : niveau moyen

3		1		2	4		9	
	5				9	8	1	
8		4	1				3	6
	3	2	5				4	
	8			9	7		2	
4	1				2	5		
		8	7					
9	7		2	5	8	4	6	1
			9				7	8

SUDOKU : niveau difficile

1		9						
2				3	9		7	1
						2		
8							4	9
				7	5			
5		3	9	8		6	2	
			4		7			
3	5			9			6	4
	7	1	6				8	5

Solutions de la Gazette de Saint-Quentin-en-Yvelines n°139 du 13 juillet 2021 :

1	6	7	8	5	3	9	4	2
9	8	5	2	4	7	3	1	6
4	3	2	6	9	1	8	5	7
7	1	6	5	3	9	2	8	4
5	9	8	1	2	4	6	7	3
3	2	4	7	8	6	5	9	1
8	7	3	9	1	2	4	6	5
6	4	9	3	7	5	1	2	8
2	5	1	4	6	8	7	3	9

8	5	7	1	6	9	2	4	3
4	3	1	5	7	2	8	6	9
9	2	6	4	8	3	1	7	5
6	7	5	3	4	8	9	2	1
3	8	2	9	1	6	4	5	7
1	4	9	2	5	7	3	8	6
7	1	3	8	2	5	6	9	4
2	6	4	7	9	1	5	3	8
5	9	8	6	3	4	7	1	2

Ces grilles Sudoku vous sont proposées grâce à Thibaut Bernard, auteur du logiciel gratuit et libre de diffusion du site internet alphaquark.com.

SQY

Vous êtes **entrepreneur, commerçant, artisan,**
vous désirez passer votre publicité dans notre journal ?

Faites appel à nous !

pub@lagazette-sqy.fr

2021-2022

Pass+

hauts-de-seine • yvelines

Sport et culture : une carte pour tes loisirs !

De l'entrée en 6e à la majorité,
le Département accompagne les jeunes :

> Aides financières jusqu'à 80 euros et 100 euros pour les boursiers
> Bons plans

Inscrivez-vous !

Yvelines • Hauts-de-Seine

www.passplus.fr
www.78-92.fr

Département des Hauts-de-Seine - Pôle communication - Mai 2021 - NL